

Notre-Dame-des-Landes : un pas vers l'aéroport

Malgré la victoire du oui lors de la consultation locale dimanche 26 juin, le démarrage du chantier reste incertain

Le suspense a peu duré, dimanche 26 juin au soir, et la victoire du oui au projet de transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique vers la commune de Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique) a été attendue. Les électeurs du département ont voté à 55,17 % en faveur du projet du gouvernement, contre 44,83 % contre. Mais ce vote ne signifie pas encore la fin d'un combat enlisé depuis quasiment un an.

Manuel Valls s'est aussitôt félicité du résultat, qui « tranche définitivement le débat sur l'opportunité de ce transfert ». Le premier ministre, qui, comme son prédécesseur Jean-Marc Ayrault, défenseur historique du nouvel aéroport nantais, a toujours soutenu ce chantier qui rencontre depuis des décennies une opposition virulente, a annoncé que le gouvernement ferait « appliquer le verdict des urnes ».

« Les travaux préparatoires à la réalisation du nouvel aéroport s'engageront dès l'automne prochain, dans le plein respect des réglementations nationale et européenne », a-t-il ajouté. Il a aussi rappelé que les occupants illégaux du site, les zadistes en particulier, « devront partir d'ici le début des travaux ».

Calendrier optimiste

La consultation locale, appelée de ses vœux par le président de la République, François Hollande, le 11 février, s'est donc tenue sur le périmètre choisi par le gouvernement, le département, avec une participation forte (51,08 %). Si le calendrier se précise, les choses ne sont pas aussi simples que semble l'indiquer M. Valls.

D'une part, ce vote en faveur du oui occulte des réalités différentes que le gouvernement et les collectivités engagés dans le projet, la région des Pays de la Loire et le département notamment, ne devraient pas ignorer.

La grande majorité des communes directement touchées par la construction du futur aéroport se sont prononcées massivement pour le non, avec des taux de participation très élevés. Ainsi à Notre-Dame-des-Landes, 73,6 % ont voté contre, à Vigneux-de-Bretagne, 69,4 %, à Grandchamps-des-Fontaines, 66,6 %, à Faye-de-Bretagne, 60,3 %, ou encore à Treillières, 57,4 %. Ces résultats signifient que le soutien local aux agriculteurs sous le coup d'expulsions et aux occupants, dans les communes entourant la ZAD, reste important.

Ensuite, la ville de Nantes, représentant quasiment 20 % de l'élec-



Dépouillement à Saint-Herblain (Loire-Atlantique), dimanche 26 juin. LOIC VENANCE/AFP

« Le périmètre de la consultation avait été choisi pour que le oui l'emporte »

JEAN-PAUL NAUD
maire de Notre-Dame-des-Landes

torat départemental, citée comme victime des nuisances sonores de l'actuel aéroport et sous la menace d'un accident, ne s'est prononcée qu'avec 100 voix d'écart en faveur du « oui », sur 42 000 votants. Un désaveu pour la maire socialiste de la ville, Johanna Rolland, très engagée en faveur du projet.

La victoire s'est jouée surtout dans les villes septentrionales du département, satisfaites de voir le nouveau site se construire au nord de la Loire. Il faut aussi remarquer que l'une des deux communes accueillant sur son territoire l'actuel aéroport et sous la trajectoire directe des avions, Bouguenais, n'a voté qu'à 50,7 % pour le transfert. L'autre ville, Saint-Aignan-Grandlieu, ayant voté, elle, sans ambiguïté pour le oui, à 70,7 %.

Ces résultats ont conduit les opposants à s'interroger sur la

légitimité du scrutin. Ainsi, le maire de Notre-Dame-des-Landes, Jean-Paul Naud, tout en se félicitant des scores du non dans sa commune, a rappelé que « le périmètre de la consultation avait été choisi pour que le oui l'emporte ».

Europe Ecologie-Les Verts a aussi critiqué cette consultation « illégitime ». « Les dés étaient pipés et tout a été fait pour que le oui

gagne : une consultation sur le seul département de Loire-Atlantique, une campagne inéquitable avec des moyens de collectivités mobilisés en toute illégalité, jusqu'aux amalgames répétitifs entre ZAD et violence pour activer un vote de peur », a déclaré le parti écologiste au soir du scrutin.

Sur le calendrier, la date de démarrage du chantier annoncée, cet automne, paraît bien optimiste, au regard des contentieux toujours en cours et compte tenu de la promesse de François Hollande d'attendre que tous les recours soient épuisés pour engager les travaux.

La France doit en effet encore répondre à la mise en demeure par la Commission européenne, en avril 2014, sur des infractions à la réglementation environnementale. Il lui était reproché de ne pas avoir analysé les effets cumu-

lés de l'aéroport et des différentes infrastructures de transport qui lui seront liées, tram-train, bureau routier pour desservir l'aéroport, future ligne TGV entre Nantes et Rennes...

Pour répondre à la Commission, le gouvernement a demandé à la préfecture de présenter cette analyse dans le cadre du futur schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Nantes métropole. Une annexe à ce SCOT est donc prévue.

Selon les services de la préfecture de Loire-Atlantique, l'enquête publique sur ce SCOT sera organisée en septembre. Elle doit durer un mois, prolongeable éventuellement de quinze jours. Au terme de ce délai, le schéma est approuvé par les élus. S'ensuivent deux mois pour d'éventuels recours. Le SCOT deviendra alors exécutoire, mais après approba-

tion par la haute autorité environnementale, une étape qu'espèrent exploiter les opposants.

Expulser zadistes et agriculteurs

Il manque aussi un nouvel arrêté préfectoral sur un espace protégé, le Campagnon amphibia. Cet arrêté devrait aussi être rendu par les associations de défense de l'environnement. Il est enfin en cours de jugement sur les recours déposés contre les

arrêtés préfectoraux sur la loi sur l'eau et les espèces protégées, ou sur la déclaration d'utilité publique concernant l'agrandissement de certaines routes. Au final, le chantier pourrait ne pas démarrer avant le début de 2017, quelques mois avant l'élection présidentielle.

Avec ce scrutin, Manuel Valls est de fait sous pression. « Désormais, il faut que le gouvernement tranche, le pire serait que rien ne se passe », a déclaré Bruno Retailleau, le président (LR) de la région. Et pour le président socialiste du département de Loire-Atlantique, Philippe Grosvalet, « le résultat de ce scrutin oblige le gouvernement : je demande instamment au premier ministre d'engager les travaux dès l'automne ».

Dernier détail, il va falloir expulser zadistes et agriculteurs. Sceptique sur le projet de Notre-Dame-des-Landes, le ministre de l'environnement, Ségolène Royal, avait affirmé qu'il n'y aurait pas d'usage de la force. « On ne va pas faire de guerre civile à Notre-Dame-des-Landes », avait-elle proclamé, sur France 5, le 31 janvier. Lundi 27 juin, sur RTL, la ministre a expliqué que l'évacuation du site relevait « de la compétence du premier ministre et du ministre de l'Intérieur », se dégageant de toute responsabilité sur les événements futurs. « Les choses devront être faites avec beaucoup de maîtrise », a-t-elle néanmoins précisé.

Le gouvernement pourra-t-il mobiliser les milliers de gendarmes et de policiers nécessaires pour évacuer cette zone qui comprend, sur une quinzaine de kilomètres, plusieurs dizaines de cabanes et de bâtiments qui deviendront, dès l'intervention engagée, autant de forêts durs à conquérir ? En organisant cette consultation, l'Élysée et Matignon espéraient affaiblir le mouvement de soutien aux opposants, et légitimer le projet par un vote démocratique. Dimanche 26 juin au soir, il n'était pas sûr que ce pari soit gagné. ■

RÉMI BARROUX
(Mardi 28 juin)

LIÈRE UN ARTICLE DE JOURNAL

Notre-Dame-des-Landes : un pas vers l'aéroport

Malgré la victoire du oui lors de la consultation locale dimanche 26 juin, le démarrage du chantier reste incertain

Le suspense a peu duré, dimanche 26 juin au soir, et la victoire du oui au projet de transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique vers la commune de Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique) était attendue. Les électeurs du département ont voté à 55,17 % en faveur du projet du gouvernement, à 44,83 % contre. Mais cette victoire ne signifie pas encore la fin d'un conflit enlisé depuis cinquante ans.

Manuel Valls s'est aussitôt félicité du résultat, qui « tranche définitivement le débat sur l'opportunité de ce transfert ». Le premier ministre, qui, comme son prédécesseur Jean-Marc Ayrault, défenseur historique du nouvel aéroport nantais, a toujours soutenu ce chantier qui rencontre depuis des décennies une opposition virulente, a annoncé que le gouvernement ferait « appliquer le verdict des urnes ».

« Les travaux préparatoires à la réalisation du nouvel aéroport s'engageront dès l'automne prochain, dans le plein respect des réglementations nationale et européenne », a-t-il ajouté. Il a aussi rappelé que les occupants illégaux du site, les zadistes en particulier, « devront partir d'ici le début des travaux ».

Calendrier optimiste

La consultation locale, appelée de ses vœux par le président de la République, François Hollande, le 11 février, s'est donc tenue sur le périmètre choisi par le gouvernement, le département, avec une participation forte (51,08 %). Si le calendrier se précise, les choses ne sont pas aussi simples que semble l'indiquer M. Valls.

D'une part, ce vote en faveur du oui occulte des réalités différentes que le gouvernement et les collectivités engagés dans le projet, la région des Pays de la Loire et le département notamment, ne devraient pas ignorer.

La grande majorité des communes directement touchées par la construction du futur aéroport se sont prononcées massivement pour le non, avec des taux de participation très élevés. Ainsi à Notre-Dame-des-Landes, 73,6 % ont voté contre, à Vigneux-de-Bretagne, 69,4 %, à Grandchamps-des-Fontaines, 66,6 %, à Faye-de-Bretagne, 60,3 %, ou encore à Treillières, 57,4 %. Ces résultats signifient que le soutien local aux agriculteurs sous le coup d'expulsions et aux occupants, dans les communes entourant la ZAD, reste important.

Ensuite, la ville de Nantes, représentant quasiment 20 % de l'élec-



Dépouillement à Saint-Herblain (Loire-Atlantique), dimanche 26 juin. LOIC VENANCE/AFP

« Le périmètre de la consultation avait été choisi pour que le oui l'emporte »

JEAN-PAUL NAUD
maire de Notre-Dame-des-Landes

torat départemental, citée comme victime des nuisances sonores de l'actuel aéroport et sous la menace d'un accident, ne s'est prononcée qu'avec 100 voix d'écart en faveur du « oui », sur 42 000 votants. Un désaveu pour la maire socialiste de la ville, Johanna Rolland, très engagée en faveur du projet.

La victoire s'est jouée surtout dans les villes septentrionales du département, satisfaites de voir le nouveau site se construire au nord de la Loire. Il faut aussi remarquer que l'une des deux communes accueillant sur son territoire l'actuel aéroport et sous la trajectoire directe des avions, Bouguenais, n'a voté qu'à 50,7 % pour le transfert. L'autre ville, Saint-Aignan-Grandlieu, ayant voté, elle, sans ambiguïté pour le oui, à 70,7 %.

Ces résultats ont conduit les opposants à s'interroger sur la

légitimité du scrutin. Ainsi, le maire de Notre-Dame-des-Landes, Jean-Paul Naud, tout en se félicitant des scores du non dans sa commune, a rappelé que « le périmètre de la consultation avait été choisi pour que le oui l'emporte ».

Europe Ecologie-Les Verts a aussi critiqué cette consultation « illégitime ». « Les dés étaient pipés et tout a été fait pour que le oui

gagne : une consultation sur le seul département de Loire-Atlantique, une campagne inéquitable avec des moyens de collectivités mobilisés en toute illégalité, jusqu'aux amalgames répétitifs entre ZAD et violence pour activer un vote de peur », a déclaré le parti écologiste au soir du scrutin.

Sur le calendrier, la date de démarrage du chantier annoncée, cet automne, paraît bien optimiste, au regard des contentieux toujours en cours et compte tenu de la promesse de François Hollande d'attendre que tous les recours soient épuisés pour engager les travaux.

La France doit en effet encore répondre à la mise en demeure par la Commission européenne, en avril 2014, sur des infractions à la réglementation environnementale. Il lui était reproché de ne pas avoir analysé les effets cumu-

lés de l'aéroport et des différentes infrastructures de transport qui lui seront liées, tram-train, bureau routier pour desservir l'aéroport, future ligne TGV entre Nantes et Rennes...

Pour répondre à la Commission, le gouvernement a demandé à la préfecture de présenter cette analyse dans le cadre du futur schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Nantes métropole. Une annexe à ce SCOT est donc prévue.

Selon les services de la préfecture de Loire-Atlantique, l'enquête publique sur ce SCOT sera organisée en septembre. Elle doit durer un mois, prolongeable éventuellement de quinze jours. Au terme de ce délai, le schéma est approuvé par les élus. S'ensuivent deux mois pour d'éventuels recours. Le SCOT deviendra alors exécutoire, mais après approba-

tion par la haute autorité environnementale, une étape qu'espèrent exploiter les opposants.

Expulser zadistes et agriculteurs

Il manque aussi un nouvel arrêté préfectoral sur une espèce protégée, le campagnol amphibie. Cet arrêté devrait aussitôt être attaqué par les associations de défense de l'environnement. Il reste enfin des jugements en appel sur des recours déposés contre les arrêtés préfectoraux sur la loi sur l'eau et les espèces protégées, ou sur la déclaration d'utilité publique concernant l'agrandissement de certaines routes. Au final, le chantier pourrait ne pas démarrer avant le début de 2017, quelques mois avant l'élection présidentielle.

Avec ce scrutin, Manuel Valls est de fait sous pression. « Désormais, il faut que le gouvernement tranche, le pire serait que rien ne se passe », a déclaré Bruno Retailleau, le président (LR) de la région. Et pour le président socialiste du département de Loire-Atlantique, Philippe Grosvalet, « le résultat de ce scrutin oblige le gouvernement : je demande instamment au premier ministre d'engager les travaux dès l'automne ».

Dernier détail, il va falloir expulser zadistes et agriculteurs. Sceptique sur le projet de Notre-Dame-des-Landes, la ministre de l'environnement, Ségolène Royal, avait affirmé qu'il n'y aurait pas d'usage de la force. « On ne va pas faire de guerre civile à Notre-Dame-des-Landes », avait-elle proclamé, sur France 5, le 31 janvier. Lundi 27 juin, sur RTL, la ministre a expliqué que l'évacuation du site relevait « de la compétence du premier ministre et du ministre de l'Intérieur », se dégageant de toute responsabilité sur les événements futurs. « Les choses devront être faites avec beaucoup de maîtrise », a-t-elle néanmoins précisé.

Le gouvernement pourra-t-il mobiliser les milliers de gendarmes et de policiers nécessaires pour évacuer cette zone qui comprend, sur une quinzaine de kilomètres, plusieurs dizaines de cabanes et de bâtiments qui deviendront, dès l'intervention engagée, autant de forêts durs à conquérir ? En organisant cette consultation, l'Élysée et Matignon espéraient affaiblir le mouvement de soutien aux opposants, et légitimer le projet par un vote démocratique. Dimanche 26 juin au soir, il n'était pas sûr que ce pari soit gagné. ■

RÉMI BARROUX
(Mardi 28 juin)

Notre-Dame-des-Landes : un pas vers l'aéroport

Malgré la victoire du oui lors de la consultation locale dimanche 26 juin, le démarrage du chantier reste incertain

Le suspense a peu duré, dimanche 26 juin au soir, et la victoire du oui au projet de transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique vers la commune de Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique) était attendue. Les électeurs du département ont voté à 55,17 % en faveur du projet du gouvernement, à 44,83 % contre. Mais cette victoire ne signifie pas encore la fin d'un conflit enlisé depuis cinquante ans.

Manuel Valls s'est aussitôt félicité du résultat, qui « tranche définitivement le débat sur l'opportunité de ce transfert ». Le premier ministre, qui, comme son prédécesseur Jean-Marc Ayrault, défenseur historique du nouvel aéroport nantais, a toujours soutenu ce chantier qui rencontre depuis des décennies une opposition virulente, a annoncé que le gouvernement ferait « appliquer le verdict des urnes ».

« Les travaux préparatoires à la réalisation du nouvel aéroport s'engageront dès l'automne prochain, dans le plein respect des réglementations nationale et européenne », a-t-il ajouté. Il a aussi rappelé que les occupants illégaux du site, les zadistes en particulier, « devront partir d'ici le début des travaux ».

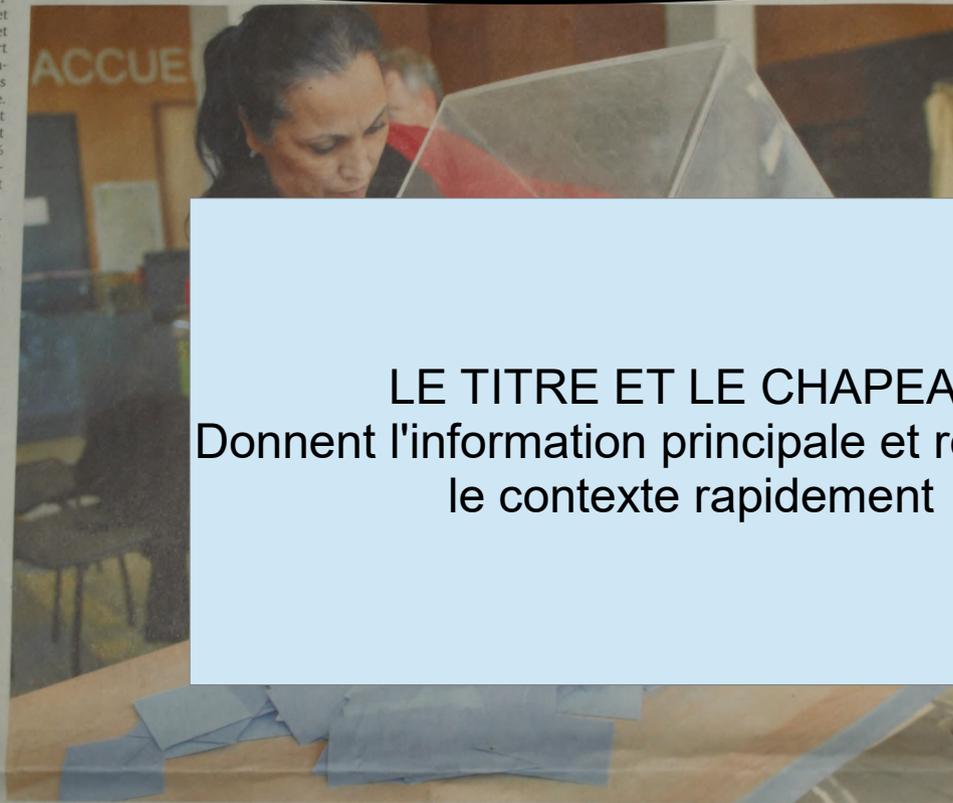
Calendrier optimiste

La consultation locale, appelée de ses vœux par le président de la République, François Hollande, le 11 février, s'est donc tenue sur le périmètre choisi par le gouvernement, le département, avec une participation forte (51,08 %). Si le calendrier se précise, les choses ne sont pas aussi simples que semble l'indiquer M. Valls.

D'une part, ce vote en faveur du oui occulte des réalités différentes que le gouvernement et les collectivités engagés dans le projet, la région des Pays de la Loire et le département notamment, ne devraient pas ignorer.

La grande majorité des communes directement touchées par la construction du futur aéroport se sont prononcées massivement pour le non, avec des taux de participation très élevés. Ainsi à Notre-Dame-des-Landes, 73,6 % ont voté contre, à Vigneux-de-Bretagne, 69,4 %, à Grandchamps-des-Fontaines, 66,6 %, à Faye-de-Bretagne, 60,3 %, ou encore à Treillières, 57,4 %. Ces résultats signifient que le soutien local aux agriculteurs sous le coup d'expulsions et aux occupants, dans les communes entourant la ZAD, reste important.

Ensuite, la ville de Nantes, représentant quasiment 20 % de l'élec-



Dépouillement à Saint-Herblain (Loire-Atlantique), dimanche 26 juin. LOIC VENANCE/AFP

« Le périmètre de la consultation avait été choisi pour que le oui l'emporte »

JEAN-PAUL NAUD
maire de Notre-Dame-des-Landes

torat départemental, citée comme victime des nuisances sonores de l'actuel aéroport et sous la menace d'un accident, ne s'est prononcée qu'avec 100 voix d'écart en faveur du « oui », sur 42 000 votants. Un désaveu pour la maire socialiste de la ville, Johanna Rolland, très engagée en faveur du projet.

La victoire s'est jouée surtout dans les villes septentrionales du département, satisfaites de voir le nouveau site se construire au nord de la Loire. Il faut aussi remarquer que l'une des deux communes accueillant sur son territoire l'actuel aéroport et sous la trajectoire directe des avions, Bouguenais, n'a voté qu'à 50,7 % pour le transfert. L'autre ville, Saint-Aignan-Grandlieu, ayant voté, elle, sans ambiguïté pour le oui, à 70,7 %.

Ces résultats ont conduit les opposants à s'interroger sur la

légitimité du scrutin. Ainsi, le maire de Notre-Dame-des-Landes, Jean-Paul Naud, tout en se félicitant des scores du non dans sa commune, a rappelé que « le périmètre de la consultation avait été choisi pour que le oui l'emporte ».

Europe Ecologie-Les Verts a aussi critiqué cette consultation « illégitime ». « Les dés étaient pipés et tout a été fait pour que le oui

gagne : une consultation sur le seul département de Loire-Atlantique, une campagne inéquitable avec des moyens de collectivités mobilisés en toute illégalité, jusqu'aux amalgames répétitifs entre ZAD et violence pour activer un vote de peur », a déclaré le parti écologiste au soir du scrutin.

Sur le calendrier, la date de démarrage du chantier annoncée, cet automne, paraît bien optimiste, au regard des contentieux toujours en cours et compte tenu de la promesse de François Hollande d'attendre que tous les recours soient épuisés pour engager les travaux.

La France doit en effet encore répondre à la mise en demeure par la Commission européenne, en avril 2014, sur des infractions à la réglementation environnementale. Il lui était reproché de ne pas avoir analysé les effets cumu-

lés de l'aéroport et des différentes infrastructures de transport qui lui seront liées, tram-train, bureau routier pour desservir l'aéroport, future ligne TGV entre Nantes et Rennes...

Pour répondre à la Commission, le gouvernement a demandé à la préfecture de présenter cette analyse dans le cadre du futur schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Nantes métropole. Une annexe à ce SCOT est donc prévue.

Selon les services de la préfecture de Loire-Atlantique, l'enquête publique sur ce SCOT sera organisée en septembre. Elle doit durer un mois, prolongeable éventuellement de quinze jours. Au terme de ce délai, le schéma est approuvé par les élus. S'ensuivent deux mois pour d'éventuels recours. Le SCOT deviendra alors exécutoire, mais après approba-

tion par la haute autorité environnementale, une étape qu'espèrent exploiter les opposants.

Expulser zadistes et agriculteurs

Il manque aussi un nouvel arrêté préfectoral sur une espèce protégée, le campagnol amphibie. Cet arrêté devrait aussitôt être attaqué par les associations de défense de l'environnement. Il reste enfin des jugements en appel sur

LE TITRE ET LE CHAPEAU
Donnent l'information principale et remet dans le contexte rapidement

avait affirmé qu'il n'y aurait pas d'usage de la force. « On ne va pas faire de guerre civile à Notre-Dame-des-Landes », avait-elle proclamé, sur France 5, le 31 janvier. Lundi 27 juin, sur RTL, la ministre a expliqué que l'évacuation du site relevait « de la compétence du premier ministre et du ministre de l'intérieur », se dégageant de toute responsabilité sur les événements futurs. « Les choses devront être faites avec beaucoup de maîtrise », a-t-elle néanmoins précisé.

Le gouvernement pourra-t-il mobiliser les milliers de gendarmes et de policiers nécessaires pour évacuer cette zone qui comprend, sur une quinzaine de kilomètres, plusieurs dizaines de cabanes et de bâtiments qui deviendront, dès l'intervention engagée, autant de fortins durs à conquérir ? En organisant cette consultation, l'Élysée et Matignon espéraient affaiblir le mouvement de soutien aux opposants, et légitimer le projet par un vote démocratique. Dimanche 26 juin au soir, il n'était pas sûr que ce pari soit gagné. ■

RÉMI BARROUX
(Mardi 28 juin)

Notre-Dame-des-Landes : un pas vers l'aéroport

Malgré la victoire du oui lors de la consultation locale dimanche 26 juin, le démarrage du chantier reste incertain

Le suspense a peu duré, dimanche 26 juin au soir, et la victoire du oui au projet de transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique vers la commune de Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique) était attendue. Les électeurs du département ont voté à 55,17 % en faveur du projet du gouvernement, à 44,83 % contre. Mais cette victoire ne signifie pas encore la fin d'un conflit enlisé depuis cinquante ans.

Manuel Valls s'est aussitôt félicité du résultat, qui « tranche définitivement le débat sur l'opportunité de ce transfert ». Le premier ministre, qui, comme son prédécesseur Jean-Marc Ayrault, défenseur historique du nouvel aéroport nantais, a toujours soutenu ce chantier qui rencontre depuis des décennies une opposition virulente, a annoncé que le gouvernement ferait « appliquer le verdict des urnes ».

« Les travaux préparatoires à la réalisation du nouvel aéroport s'engageront dès l'automne prochain, dans le plein respect des réglementations nationale et européenne », a-t-il ajouté. Il a aussi rappelé que les occupants illégaux du site, les zadistes et partisans, « devront partir dès le début des travaux ».

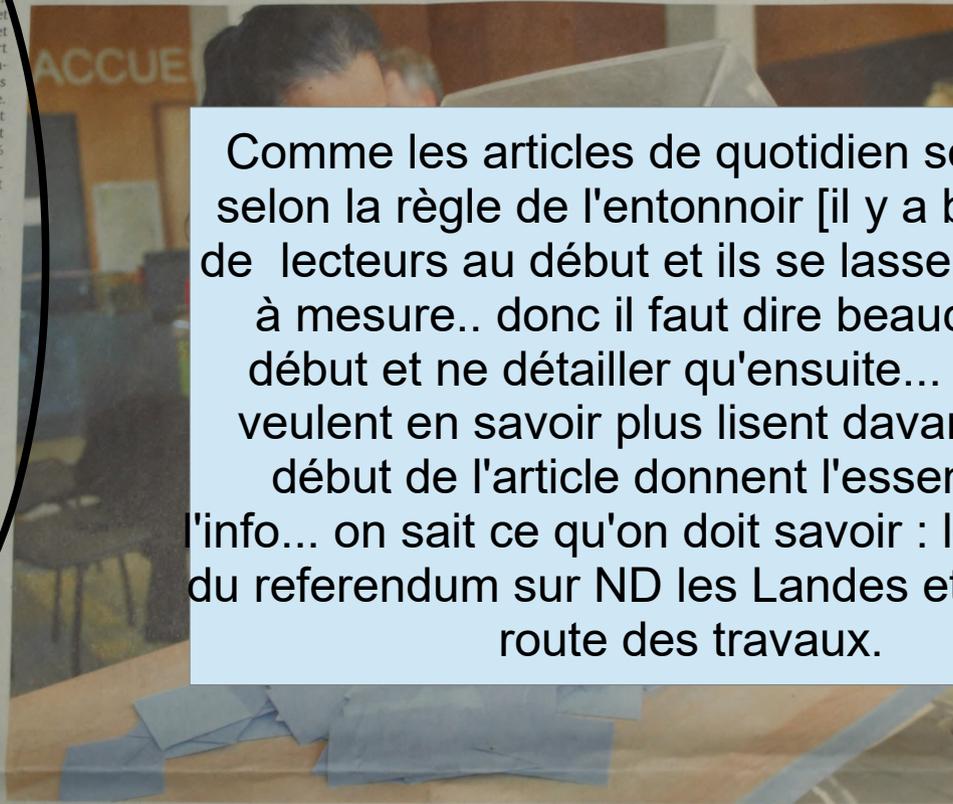
Calendrier optimiste

La consultation a été appelée de ses vœux par le président de la République, François Hollande, le 11 février, s'est donc tenue sur le périmètre choisi par le gouvernement, le département, avec une participation forte (51,08 %). Si le calendrier se précise, les choses ne sont pas aussi simples que semble l'indiquer M. Valls.

D'une part, ce vote en faveur du oui occulte des réalités différentes que le gouvernement et les collectivités engagées dans le projet, la région des Pays de la Loire et le département notamment, ne devraient pas ignorer.

La grande majorité des communes directement touchées par la construction du futur aéroport se sont prononcées massivement pour le non, avec des taux de participation très élevés. Ainsi à Notre-Dame-des-Landes, 73,6 % ont voté contre, à Vigneux-de-Bretagne, 69,4 %, à Grandchamps-des-Fontaines, 66,6 %, à Faye-de-Bretagne, 60,3 %, ou encore à Treillières, 57,4 %. Ces résultats signifient que le soutien local aux agriculteurs sous le coup d'expulsions et aux occupants, dans les communes entourant la ZAD, reste important.

Ensuite, la ville de Nantes, représentant quasiment 20 % de l'élec-



Dépouillement à Saint-Herblain (Loire-Atlantique), dimanche 26 juin. LOIC VENANCE/AFP

« Le périmètre de la consultation avait été choisi pour que le oui l'emporte »

JEAN-PAUL NAUD
maire de Notre-Dame-des-Landes

torat départemental, citée comme victime des nuisances sonores de l'actuel aéroport et sous la menace d'un accident, ne s'est prononcée qu'avec 100 voix d'écart en faveur du « oui », sur 42 000 votants. Un désaveu pour la maire socialiste de la ville, Johanna Rolland, très engagée en faveur du projet.

La victoire s'est jouée surtout dans les villes septentrionales du département, satisfaites de voir le nouveau site se construire au nord de la Loire. Il faut aussi remarquer que l'une des deux communes accueillant sur son territoire l'actuel aéroport et sous la trajectoire directe des avions, Bouguenais, n'a voté qu'à 50,7 % pour le transfert. L'autre ville, Saint-Aignan-Grandlieu, ayant voté, elle, sans ambiguïté pour le oui, à 70,7 %.

Ces résultats ont conduit les opposants à s'interroger sur la

légitimité du scrutin. Ainsi, le maire de Notre-Dame-des-Landes, Jean-Paul Naud, tout en se félicitant des scores du non dans sa commune, a rappelé que « le périmètre de la consultation avait été choisi pour que le oui l'emporte ».

Europe Écologie-Les Verts a aussi critiqué cette consultation « illégitime ». « Les dés étaient pipés et tout a été fait pour que le oui

gagne : une consultation sur le seul département de Loire-Atlantique, une campagne inéquitable avec des moyens de collectivités mobilisés en toute illégalité, jusqu'aux amalgames répétitifs entre ZAD et violence pour activer un vote de peur », a déclaré le parti écologiste au soir du scrutin.

Sur le calendrier, la date de démarrage du chantier annoncée, cet automne, paraît bien optimiste, au regard des contentieux toujours en cours et compte tenu de la promesse de François Hollande d'attendre que tous les recours soient épuisés pour engager les travaux.

La France doit en effet encore répondre à la mise en demeure par la Commission européenne, en avril 2014, sur des infractions à la réglementation environnementale. Il lui était reproché de ne pas avoir analysé les effets cumu-

lés de l'aéroport et des différentes infrastructures de transport qui lui seront liées, tram-train, barreau routier pour desservir l'aéroport, future ligne TGV entre Nantes et Rennes...

Pour répondre à la Commission, le gouvernement a demandé à la préfecture de présenter cette analyse dans le cadre du futur schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Nantes métropole. Une annexe à ce SCOT est donc prévue.

Selon les services de la préfecture de Loire-Atlantique, l'enquête publique sur ce SCOT sera organisée en septembre. Elle doit durer un mois, prolongeable éventuellement de quinze jours. Au terme de ce délai, le schéma est approuvé par les élus. S'ensuivent deux mois pour d'éventuels recours. Le SCOT deviendra alors exécutoire, mais après approba-

tion par la haute autorité environnementale, une étape qu'espèrent exploiter les opposants.

Expulser zadistes et agriculteurs
Il manque aussi un nouvel arrêté préfectoral sur une espèce protégée

Comme les articles de quotidien sont écrits selon la règle de l'entonnoir [il y a beaucoup de lecteurs au début et ils se lassent au fur et à mesure.. donc il faut dire beaucoup au début et ne détailler qu'ensuite... ceux qui veulent en savoir plus lisent davantage] le début de l'article donne l'essentiel de l'info... on sait ce qu'on doit savoir : les résultats du referendum sur ND les Landes et la mise en route des travaux.

avait affirmé qu'il n'y aurait pas d'usage de la force. « On ne va pas faire de guerre civile à Notre-Dame-des-Landes », avait-elle proclamé, sur France 5, le 31 janvier. Lundi 27 juin, sur RTL, la ministre a expliqué que l'évacuation du site relevait « de la compétence du premier ministre et du ministre de l'Intérieur », se dégageant de toute responsabilité sur les événements futurs. « Les choses devront être faites avec beaucoup de maîtrise », a-t-elle néanmoins précisé.

Le gouvernement pourra-t-il mobiliser les milliers de gendarmes et de policiers nécessaires pour évacuer cette zone qui comprend, sur une quinzaine de kilomètres, plusieurs dizaines de cabanes et de bâtiments qui deviendront, dès l'intervention engagée, autant de fortins durs à conquérir ? En organisant cette consultation, l'Élysée et Matignon espéraient affaiblir le mouvement de soutien aux opposants, et légitimer le projet par un vote démocratique. Dimanche 26 juin au soir, il n'était pas sûr que ce pari soit gagné. ■

RÉMI BARROUX
(Mardi 28 juin)

Notre-Dame-des-Landes : un pas vers l'aéroport

Malgré la victoire du oui lors de la consultation locale dimanche 26 juin, le démarrage du chantier reste incertain

Le suspense a peu duré, dimanche 26 juin au soir, et la victoire du oui au projet de transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique vers la commune de Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique) était attendue. Les électeurs du département ont voté à 55,17 % en faveur du projet du gouvernement, à 44,83 % contre. Mais cette victoire ne signifie pas encore la fin d'un conflit enlisé depuis cinquante ans.

Manuel Valls s'est aussitôt félicité du résultat, qui « tranche définitivement le débat sur l'opportunité de ce transfert ». Le premier ministre, qui, comme son prédécesseur Jean-Marc Ayrault, défenseur historique du nouvel aéroport nantais, a toujours soutenu ce chantier qui rencontre depuis des décennies une opposition virulente, a annoncé que le gouvernement ferait « appliquer le verdict des urnes ».

« Les travaux préparatoires à la réalisation du nouvel aéroport s'engageront dès l'automne prochain, dans le plein respect des réglementations nationale et européenne », a-t-il ajouté. Il a aussi rappelé que les occupants illégaux du site, les zadistes en particulier, « devront partir d'ici le début des travaux ».

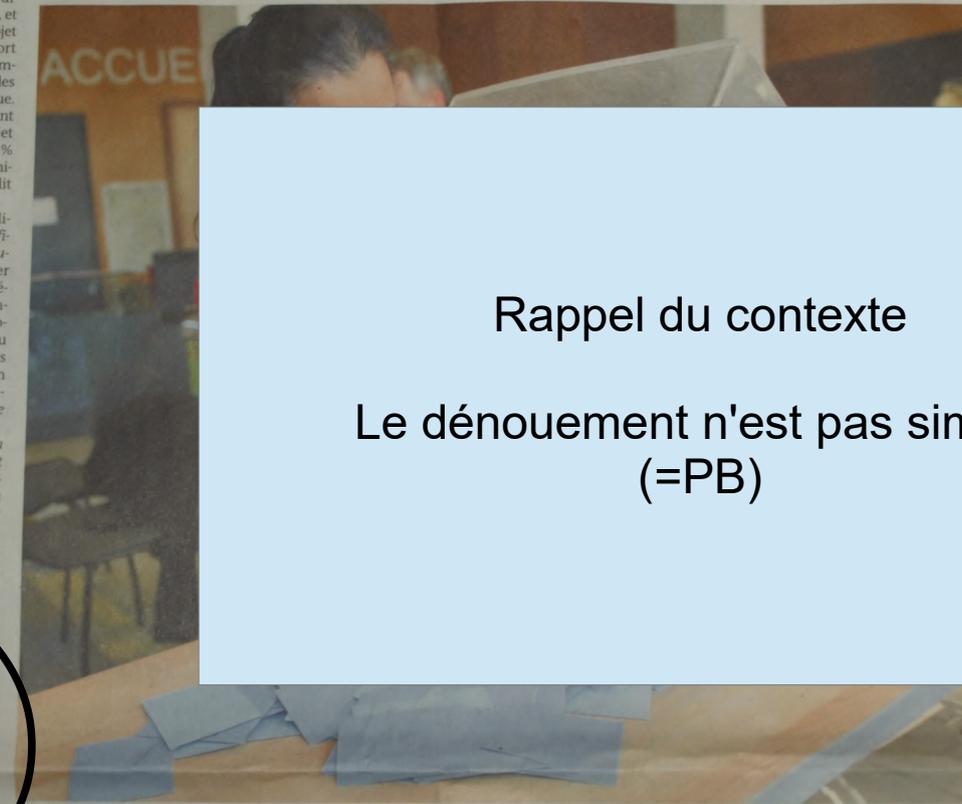
Calendrier optimiste

La consultation locale, appelée de ses vœux par le président de la République, François Hollande, le 11 février, s'est donc tenue sur le périmètre choisi par le gouvernement, le département, avec une participation forte (51,08 %). Si le calendrier se précise, les choses ne sont pas aussi simples que semble l'indiquer M. Valls.

D'une part, ce vote en faveur du oui occulte des réalités différentes que le gouvernement et les collectivités engagées dans le projet, la région des Pays de la Loire et le département notamment, ne devraient pas ignorer.

La grande majorité des communes directement touchées par la construction du futur aéroport se sont prononcées massivement pour le non, avec des taux de participation très élevés. Ainsi à Notre-Dame-des-Landes, 73,6 % ont voté contre, à Vigneux-de-Bretagne, 69,4 %, à Grandchamps-des-Fontaines, 66,6 %, à Faye-de-Bretagne, 60,3 %, ou encore à Treillières, 57,4 %. Ces résultats signifient que le soutien local aux agriculteurs sous le coup d'expulsions et aux occupants, dans les communes entourant la ZAD, reste important.

Ensuite, la ville de Nantes, représentant quasiment 20 % de l'élec-



Dépouillement à Saint-Herblain (Loire-Atlantique), dimanche 26 juin. LOIC VENANCE/AFP

« Le périmètre de la consultation avait été choisi pour que le oui l'emporte »

JEAN-PAUL NAUD
maire de Notre-Dame-des-Landes

torat départemental, citée comme victime des nuisances sonores de l'actuel aéroport et sous la menace d'un accident, ne s'est prononcée qu'avec 100 voix d'écart en faveur du « oui », sur 42 000 votants. Un désaveu pour la maire socialiste de la ville, Johanna Rolland, très engagée en faveur du projet.

La victoire s'est jouée surtout dans les villes septentrionales du département, satisfaites de voir le nouveau site se construire au nord de la Loire. Il faut aussi remarquer que l'une des deux communes accueillant sur son territoire l'actuel aéroport et sous la trajectoire directe des avions, Bouguenais, n'a voté qu'à 50,7 % pour le transfert. L'autre ville, Saint-Aignan-Grandlieu, ayant voté, elle, sans ambiguïté pour le oui, à 70,7 %.

Ces résultats ont conduit les opposants à s'interroger sur la

légitimité du scrutin. Ainsi, le maire de Notre-Dame-des-Landes, Jean-Paul Naud, tout en se félicitant des scores du non dans sa commune, a rappelé que « le périmètre de la consultation avait été choisi pour que le oui l'emporte ».

Europe Ecologie-Les Verts a aussi critiqué cette consultation « illégitime ». « Les dés étaient pipés et tout a été fait pour que le oui

gagne : une consultation sur le seul département de Loire-Atlantique, une campagne inéquitable avec des moyens de collectivités mobilisés en toute illégalité, jusqu'aux amalgames répétitifs entre ZAD et violence pour activer un vote de peur », a déclaré le parti écologiste au soir du scrutin.

Sur le calendrier, la date de démarrage du chantier annoncée, cet automne, paraît bien optimiste, au regard des contentieux toujours en cours et compte tenu de la promesse de François Hollande d'attendre que tous les recours soient épuisés pour engager les travaux.

La France doit en effet encore répondre à la mise en demeure par la Commission européenne, en avril 2014, sur des infractions à la réglementation environnementale. Il lui était reproché de ne pas avoir analysé les effets cumu-

lés de l'aéroport et des différentes infrastructures de transport qui lui seront liées, tram-train, bureau routier pour desservir l'aéroport, future ligne TGV entre Nantes et Rennes...

Pour répondre à la Commission, le gouvernement a demandé à la préfecture de présenter cette analyse dans le cadre du futur schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Nantes métropole. Une annexe à ce SCOT est donc prévue.

Selon les services de la préfecture de Loire-Atlantique, l'enquête publique sur ce SCOT sera organisée en septembre. Elle doit durer un mois, prolongeable éventuellement de quinze jours. Au terme de ce délai, le schéma est approuvé par les élus. S'ensuivent deux mois pour d'éventuels recours. Le SCOT deviendra alors exécutoire, mais après approba-

tion par la haute autorité environnementale, une étape qu'espèrent exploiter les opposants.

Expulser zadistes et agriculteurs

Il manque aussi un nouvel arrêté préfectoral sur une espèce protégée

Rappel du contexte

Le dénouement n'est pas simple (=PB)

avait affirmé qu'il n'y aurait pas d'usage de la force. « On ne va pas faire de guerre civile à Notre-Dame-des-Landes », avait-elle proclamé, sur France 5, le 31 janvier. Lundi 27 juin, sur RTL, la ministre a expliqué que l'évacuation du site relevait « de la compétence du premier ministre et du ministre de l'intérieur », se dégageant de toute responsabilité sur les événements futurs. « Les choses devront être faites avec beaucoup de maîtrise », a-t-elle néanmoins précisé.

Le gouvernement pourra-t-il mobiliser les milliers de gendarmes et de policiers nécessaires pour évacuer cette zone qui comprend, sur une quinzaine de kilomètres, plusieurs dizaines de cabanes et de bâtiments qui deviendront, dès l'intervention engagée, autant de fortins durs à conquérir ? En organisant cette consultation, l'Élysée et Matignon espéraient affaiblir le mouvement de soutien aux opposants, et légitimer le projet par un vote démocratique. Dimanche 26 juin au soir, il n'était pas sûr que ce pari soit gagné. ■

RÉMI BARROUX
(Mardi 28 juin)

Notre-Dame-des-Landes : un pas vers l'aéroport

Malgré la victoire du oui lors de la consultation locale dimanche 26 juin, le démarrage du chantier reste incertain

Le suspense a peu duré, dimanche 26 juin au soir, et la victoire du oui au projet de transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique vers la commune de Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique) était attendue. Les électeurs du département ont voté à 55,17 % en faveur du projet du gouvernement, à 44,83 % contre. Mais cette victoire ne signifie pas encore la fin d'un conflit enlisé depuis cinquante ans.

Manuel Valls s'est aussitôt félicité du résultat, qui « tranche définitivement le débat sur l'opportunité de ce transfert ». Le premier ministre, qui, comme son prédécesseur Jean-Marc Ayrault, défenseur historique du nouvel aéroport nantais, a toujours soutenu ce chantier qui rencontre depuis des décennies une opposition virulente, a annoncé que le gouvernement ferait « appliquer le verdict des urnes ».

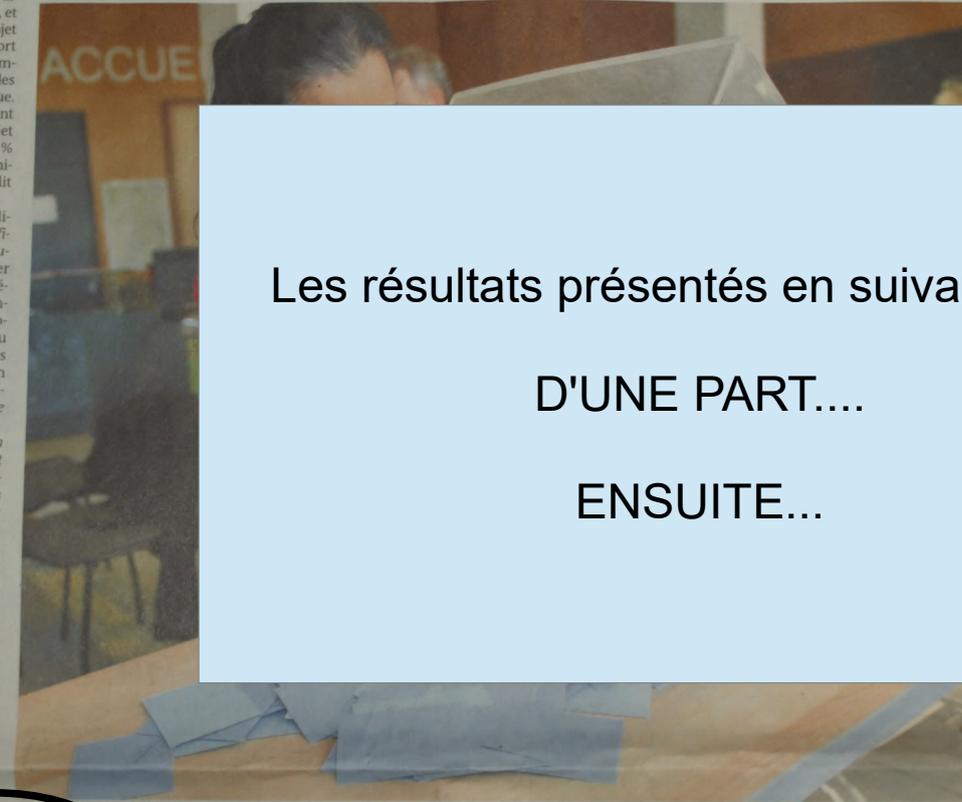
« Les travaux préparatoires à la réalisation du nouvel aéroport s'engageront dès l'automne prochain, dans le plein respect des réglementations nationale et européenne », a-t-il ajouté. Il a aussi rappelé que les occupants illégaux du site, les zadistes en particulier, « devront partir d'ici le début des travaux ».

Calendrier optimiste

La consultation locale, appelée de ses vœux par le président de la République, François Hollande, le 11 février, s'est donc tenue sur le périmètre choisi par le gouvernement, le département, avec une participation forte (51,08 %). Si le calendrier se précise, les choses ne sont pas aussi simples qu'il semble l'indiquer Manuel Valls.

D'une part, le vote en faveur du oui occultera des réalités différentes que le gouvernement et les collectivités engagés dans le projet de la région des Pays de la Loire et le département notamment, ne devraient pas ignorer.

La grande majorité des communes directement touchées par la construction du futur aéroport se sont prononcées massivement pour le non, avec des taux de participation très élevés. Ainsi à Notre-Dame-des-Landes, 73,6 % ont voté contre, à Vigneux-de-Bretagne, 69,4 %, à Grandchamps-des-Fontaines, 66,6 %, à Faye-de-Bretagne, 60,3 %, ou encore à Treillières, 54 %. Ces résultats signifient que le soutien local aux agriculteurs sous le coup d'expulsions et aux occupants, dans les communes entourant la ZAD, reste important. Ensuite, la ville de Nantes, représentant quasiment 20 % de l'élec-



Déroulement de la consultation à Saint-Herblain (Loire-Atlantique), dimanche 26 juin. LOIC VENANCE/AFP

« Le périmètre de la consultation avait été choisi pour que le oui l'emporte »

JEAN-PAUL NAUD
maire de Notre-Dame-des-Landes

légitimité du scrutin. Ainsi, le maire de Notre-Dame-des-Landes, Jean-Paul Naud, tout en se félicitant des scores du non dans sa commune, a rappelé que « le périmètre de la consultation avait été choisi pour que le oui l'emporte ».

Europe Ecologie-Les Verts a aussi critiqué cette consultation « illégitime ». « Les dés étaient pipés et tout a été fait pour que le oui

gagne : une consultation sur le seul département de Loire-Atlantique, une campagne inéquitable avec des moyens de collectivités mobilisés en toute illégalité, jusqu'aux amalgames répétitifs entre ZAD et violence pour activer un vote de peur », a déclaré le parti écologiste au soir du scrutin.

Sur le calendrier, la date de démarrage du chantier annoncée, cet automne, paraît bien optimiste, au regard des contentieux toujours en cours et compte tenu de la promesse de François Hollande d'attendre que tous les recours soient épuisés pour engager les travaux.

La France doit en effet encore répondre à la mise en demeure par la Commission européenne, en avril 2014, sur des infractions à la réglementation environnementale. Il lui était reproché de ne pas avoir analysé les effets cumu-

lés de l'aéroport et des différentes infrastructures de transport qui lui seront liées, tram-train, bureau routier pour desservir l'aéroport, future ligne TGV entre Nantes et Rennes...

Pour répondre à la Commission, le gouvernement a demandé à la préfecture de présenter cette analyse dans le cadre du futur schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Nantes métropole. Une annexe à ce SCOT est donc prévue.

Selon les services de la préfecture de Loire-Atlantique, l'enquête publique sur ce SCOT sera organisée en septembre. Elle doit durer un mois, prolongeable éventuellement de quinze jours. Au terme de ce délai, le schéma est approuvé par les élus. S'ensuivent deux mois pour d'éventuels recours. Le SCOT deviendra alors exécutoire, mais après approba-

tion par la haute autorité environnementale, une étape qu'espèrent exploiter les opposants.

Expulser zadistes et agriculteurs

Il manque aussi un nouvel arrêté préfectoral sur une espèce protégée...

Les résultats présentés en suivant la PB
D'UNE PART....
ENSUITE...

avait affirmé qu'il n'y aurait pas d'usage de la force. « On ne va pas faire de guerre civile à Notre-Dame-des-Landes », avait-elle proclamé, sur France 5, le 31 janvier. Lundi 27 juin, sur RTL, le ministre a expliqué que l'évacuation du site relevait « de la compétence du premier ministre et du ministre de l'intérieur », se dégageant de toute responsabilité sur les événements futurs. « Les choses devront être faites avec beaucoup de maîtrise », a-t-elle néanmoins précisé.

Le gouvernement pourra-t-il mobiliser les milliers de gendarmes et de policiers nécessaires pour évacuer cette zone qui comprend, sur une quinzaine de kilomètres, plusieurs dizaines de cabanes et de bâtiments qui deviendront, dès l'intervention engagée, autant de fortins durs à conquérir ? En organisant cette consultation, l'Élysée et Mâtignon espéraient affaiblir le mouvement de soutien aux opposants, et légitimer le projet par un vote démocratique. Dimanche 26 juin au soir, il n'était pas sûr que ce pari soit gagné. ■

RÉMI BARROUX
(Mardi 28 juin)

Notre-Dame-des-Landes : un pas vers l'aéroport

Malgré la victoire du oui lors de la consultation locale dimanche 26 juin, le démarrage du chantier reste incertain

Le suspense a peu duré, dimanche 26 juin au soir, et la victoire du oui au projet de transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique vers la commune de Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique) était attendue. Les électeurs du département ont voté à 55,17 % en faveur du projet du gouvernement, à 44,83 % contre. Mais cette victoire ne signifie pas encore la fin d'un conflit enlisé depuis cinquante ans.

Manuel Valls s'est aussitôt félicité du résultat, qui « tranche définitivement le débat sur l'opportunité de ce transfert ». Le premier ministre, qui, comme son prédécesseur Jean-Marc Ayrault, défenseur historique du nouvel aéroport nantais, a toujours soutenu ce chantier qui rencontre depuis des décennies une opposition virulente, a annoncé que le gouvernement ferait « appliquer le verdict des urnes ».

« Les travaux préparatoires à la réalisation du nouvel aéroport s'engageront dès l'automne prochain, dans le plein respect des réglementations nationale et européenne », a-t-il ajouté. Il a aussi rappelé que les occupants illégaux du site, les zadistes en particulier, « devront partir d'ici le début des travaux ».

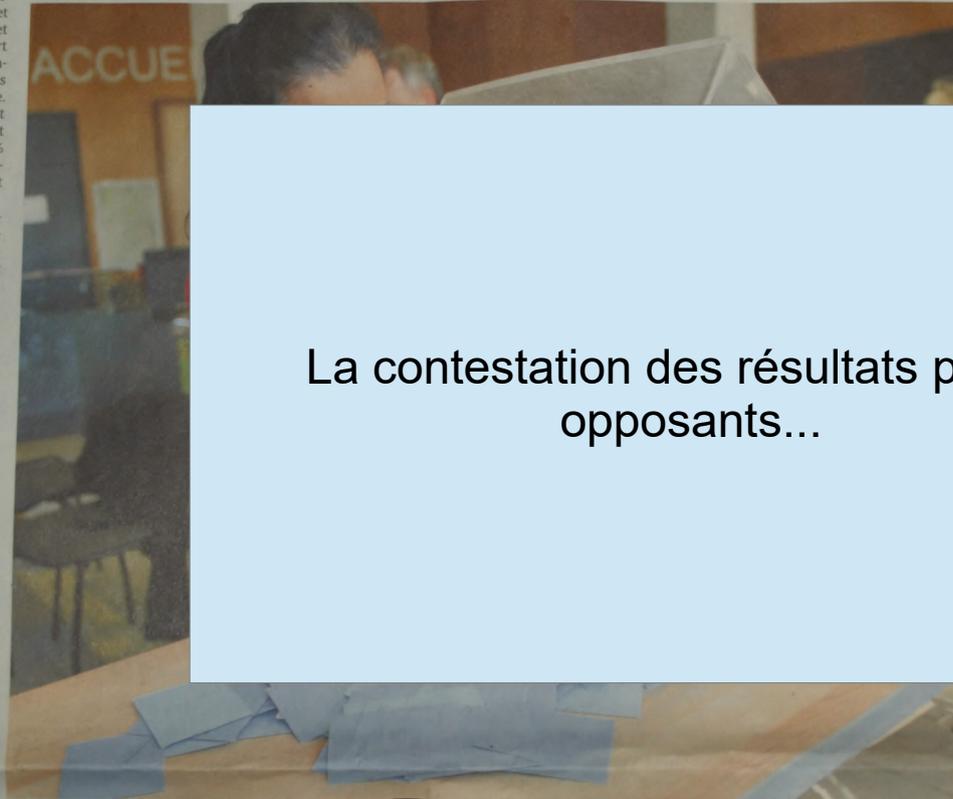
Calendrier optimiste

La consultation locale, appelée de ses vœux par le président de la République, François Hollande, le 11 février, s'est donc tenue sur le périmètre choisi par le gouvernement, le département, avec une participation forte (51,08 %). Si le calendrier se précise, les choses ne sont pas aussi simples que semble l'indiquer M. Valls.

D'une part, ce vote en faveur du oui occulte des réalités différentes que le gouvernement et les collectivités engagés dans le projet, la région des Pays de la Loire et le département notamment, ne devraient pas ignorer.

La grande majorité des communes directement touchées par la construction du futur aéroport se sont prononcées massivement pour le non, avec des taux de participation très élevés. Ainsi à Notre-Dame-des-Landes, 73,6 % ont voté contre, à Vigneux-de-Bretagne, 69,4 %, à Grandchamps-des-Fontaines, 66,6 %, à Faye-de-Bretagne, 60,3 %, ou encore à Treillières, 57,4 %. Ces résultats signifient que le soutien local aux agriculteurs sous le coup d'expulsions et aux occupants, dans les communes entourant la ZAD, reste important.

Ensuite, la ville de Nantes, représentant quasiment 20 % de l'élec-



Dépouillement à Saint-Herblain (Loire-Atlantique), dimanche 26 juin. RENANCE/APP

« Le périmètre de la consultation avait été choisi pour que le oui l'emporte »

JEAN-PAUL NAUD
maire de Notre-Dame-des-Landes

torat départemental, citée comme victime des nuisances sonores de l'actuel aéroport et sous la menace d'un accident, ne s'est prononcée qu'avec 100 voix d'écart en faveur du « oui », sur 42 000 votants. Un désaveu pour la maire socialiste de la ville, Johanna Rolland, très engagée en faveur du projet.

La victoire a été jouée surtout dans les villes septentrionales du département satisfaites de voir le nouveau site se construire au nord de la Loire. Il faut aussi remarquer que l'une des deux communes accueillant sur son territoire l'actuel aéroport et sous la trajectoire directe des avions, Bouguenais, n'a voté qu'à 50,7 % pour le transfert. L'autre ville, Saint-Nicolas-Grand-lieu, ayant voté, elle-même sans ambiguïté pour le oui, à 70,7 %.

Ces résultats ont conduit les opposants à s'interroger sur la

légitimité du scrutin. Ainsi, le maire de Notre-Dame-des-Landes, Jean-Paul Naud, tout en se félicitant des scores du non dans sa commune, a rappelé que « le périmètre de la consultation avait été choisi pour que le oui l'emporte ».

Europe Ecologie-Les Verts a aussi critiqué cette consultation « illégitime ». « Les dés étaient piégés et tout a été fait pour que le oui

gagne : une consultation sur le seul département de Loire-Atlantique, une campagne inéquitable avec des moyens de collectivité mobilisés en toute illégalité, jusqu'aux amalgames répétitifs entre ZAD et violence pour activer un vote de peur », a déclaré le parti écologiste au soir du scrutin.

Sur le calendrier, la date de démarrage du chantier annoncée, d'automne, paraît bien optimiste, d'un regard des contentieux toujours en cours et compte tenu de la promesse de François Hollande d'écouter tous les recours s'ils sont épuisés pour engager les travaux.

La France doit en effet encore répondre à la mise en demeure par la Commission européenne, en avril 2014, sur des objections à la réglementation environnementale. Il lui était reproché de ne pas avoir analysé les effets cumu-

lés de l'aéroport et des différentes infrastructures de transport qui lui seront liées, tram-train, bureau routier pour desservir l'aéroport, future ligne TGV entre Nantes et Rennes...

Pour répondre à la Commission, le gouvernement a demandé à la préfecture de présenter cette analyse dans le cadre du futur schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Nantes métropole. Une annexe à ce SCOT est donc prévue.

Selon les services de la préfecture de Loire-Atlantique, l'enquête publique sur ce SCOT sera organisée en septembre. Elle doit durer un mois, prolongeable éventuellement de quinze jours. Au terme de ce délai, le schéma est approuvé par les élus. S'ensuivent deux mois pour d'éventuels recours. Le SCOT deviendra alors exécutoire, mais après approba-

tion par la haute autorité environnementale, une étape qu'espèrent exploiter les opposants.

Expulser zadistes et agriculteurs
Il manque aussi un nouvel arrêté préfectoral sur une espèce protégée

La contestation des résultats par les opposants...

avait affirmé qu'il n'y aurait pas d'usage de la force. « On ne va pas faire de guerre civile à Notre-Dame-des-Landes », avait-elle proclamé, sur France 5, le 31 janvier. Lundi 27 juin, sur RTL, la ministre a expliqué que l'évacuation du site relevait « de la compétence du premier ministre et du ministre de l'intérieur », se dégageant de toute responsabilité sur les événements futurs. « Les choses devront être faites avec beaucoup de maîtrise », a-t-elle néanmoins précisé.

Le gouvernement pourra-t-il mobiliser les milliers de gendarmes et de policiers nécessaires pour évacuer cette zone qui comprend, sur une quinzaine de kilomètres, plusieurs dizaines de cabanes et de bâtiments qui deviendront, dès l'intervention engagée, autant de fortins durs à conquérir? En organisant cette consultation, l'Élysée et Mâtignon espéraient affaiblir le mouvement de soutien aux opposants, et légitimer le projet par un vote démocratique. Dimanche 26 juin au soir, il n'était pas sûr que ce pari soit gagné. ■

RÉMI BARROUX
(Mardi 28 juin)

Notre-Dame-des-Landes : un pas vers l'aéroport

Malgré la victoire du oui lors de la consultation locale dimanche 26 juin, le démarrage du chantier reste incertain

Le suspense a peu duré, dimanche 26 juin au soir, et la victoire du oui au projet de transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique vers la commune de Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique) était attendue. Les électeurs du département ont voté à 55,17 % en faveur du projet du gouvernement, à 44,83 % contre. Mais cette victoire ne signifie pas encore la fin d'un conflit enlisé depuis cinquante ans.

Manuel Valls s'est aussitôt félicité du résultat, qui « tranche définitivement le débat sur l'opportunité de ce transfert ». Le premier ministre, qui, comme son prédécesseur Jean-Marc Ayrault, défenseur historique du nouvel aéroport nantais, a toujours soutenu ce chantier qui rencontre depuis des décennies une opposition virulente, a annoncé que le gouvernement ferait « appliquer le verdict des urnes ».

« Les travaux préparatoires à la réalisation du nouvel aéroport s'engageront dès l'automne prochain, dans le plein respect des réglementations nationale et européenne », a-t-il ajouté. Il a aussi rappelé que les occupants illégaux du site, les zadistes en particulier, « devront partir d'ici le début des travaux ».

Calendrier optimiste

La consultation locale, appelée de ses vœux par le président de la République, François Hollande, le 11 février, s'est donc tenue sur le périmètre choisi par le gouvernement, le département, avec une participation forte (51,08 %). Si le calendrier se précise, les choses ne sont pas aussi simples que semble l'indiquer M. Valls.

D'une part, ce vote en faveur du oui occulte des réalités différentes que le gouvernement et les collectivités engagées dans le projet, la région des Pays de la Loire et le département notamment, ne devraient pas ignorer.

La grande majorité des communes directement touchées par la construction du futur aéroport se sont prononcées massivement pour le non, avec des taux de participation très élevés. Ainsi à Notre-Dame-des-Landes, 73,6 % ont voté contre, à Vigneux-de-Bretagne, 69,4 %, à Grandchamps-des-Fontaines, 66,6 %, à Faye-de-Bretagne, 60,3 %, ou encore à Treillières, 57,4 %. Ces résultats signifient que le soutien local aux agriculteurs sous le coup d'expulsions et aux occupants, dans les communes entourant la ZAD, reste important.

Ensuite, la ville de Nantes, représentant quasiment 20 % de l'élec-



Dépouillement à Saint-Herblain (Loire-Atlantique), dimanche 26 juin. LOIC VENARD

« Le périmètre de la consultation avait été choisi pour que le oui l'emporte »

JEAN-PAUL NAUD
maire de Notre-Dame-des-Landes

torat départemental, citée comme victime des nuisances sonores de l'actuel aéroport et sous la menace d'un accident, ne s'est prononcée qu'avec 100 voix d'écart en faveur du « oui », sur 42 000 votants. Un désaveu pour la maire socialiste de la ville, Johanna Rolland, très engagée en faveur du projet.

La victoire s'est jouée surtout dans les villes septentrionales du département, satisfaites de voir le nouveau site se construire au nord de la Loire. Il faut aussi remarquer que l'une des deux communes accueillant sur son territoire l'actuel aéroport et sous la trajectoire directe des avions, Bouguenais, n'a voté qu'à 50,7 % pour le transfert. L'autre ville, Saint-Aignan-Grandlieu, ayant voté, elle, sans ambiguïté pour le oui, à 70,7 %.

Ces résultats ont conduit les opposants à s'interroger sur la

légitimité du scrutin. Ainsi, le maire de Notre-Dame-des-Landes, Jean-Paul Naud, a tout en se félicitant des scores de son dans sa commune, a rappelé que « le périmètre de la consultation avait été choisi pour que le oui l'emporte ».

Europe Ecologie-Les Verts a aussi critiqué cette consultation « illégitime ». « Les dés étaient pipés et tout a été fait pour que le oui

l'emporte : une consultation sur le seul département de Loire-Atlantique, une campagne inéquitable avec des moyens de collectivités mobilisés en toute illégalité, jusqu'aux amalgames répétitifs entre ZAD et violence pour activer un vote de peur », a déclaré le parti écologiste au soir du scrutin.

Sur le calendrier, la date de démarrage du chantier annoncée, cet automne, paraît bien optimiste, au regard des contentieux toujours en cours et compte tenu de la promesse de François Hollande d'attendre que tous les recours soient épuisés pour engager les travaux.

La France doit en effet encore répondre à la mise en demeure par la Commission européenne, en avril 2014, sur des infractions à la réglementation environnementale. Il lui était reproché de ne pas avoir analysé les effets cumu-

lés de l'aéroport et les différentes infrastructures de transport qui lui seront liées, tram-train, barreau routier pour desservir l'aéroport, future ligne TGV entre Nantes et Rennes...

Pour répondre à la Commission, le gouvernement a demandé à la préfecture de présenter cette analyse dans le cadre du futur schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Nantes métropole. Une annexe à ce SCOT est donc prévue.

Selon les services de la préfecture de Loire-Atlantique, l'enquête publique sur ce SCOT sera organisée en septembre. Elle doit durer un mois, prolongeable éventuellement de quinze jours. Au terme de ce délai, le schéma doit être approuvé par les élus. S'ensuivent deux mois pour d'éventuels recours. Le SCOT devra alors être exécuté, mais après approba-

tion par la haute autorité environnementale, une étape qu'espèrent exploiter les opposants.

Expulser zadistes et agriculteurs

Il manque aussi un nouvel arrêté préfectoral sur une espèce protégée.

et

a-

é-

te

ur

es

ur

ou

u-

se-

Au

as

17,

on

est

ois,

he,

», a

esi-

r le

te-

hi-

ce

je

nier

dés

cul-

pti-

tre-

de

oyal,

avait affirmé qu'il n'y aurait pas d'usage de la force. « On ne va pas faire de guerre civile à Notre-Dame-des-Landes », avait-elle proclamé, sur France 5, le 31 janvier.

Lundi 27 juin, sur RTL, la ministre a expliqué que l'évacuation du site relevait « de la compétence du premier ministre et du ministre de l'intérieur », se dégageant de toute responsabilité sur les événements futurs. « Les choses devront être faites avec beaucoup de maîtrise », a-t-elle néanmoins précisé.

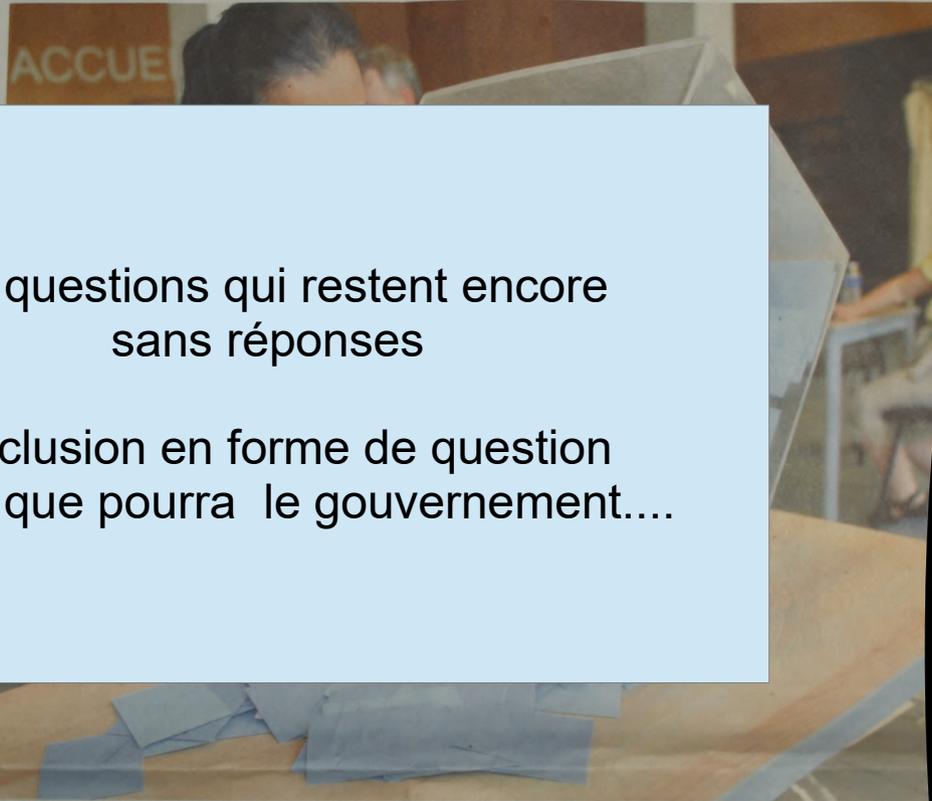
Le gouvernement pourra-t-il mobiliser les milliers de gendarmes et de policiers nécessaires pour évacuer cette zone qui comprend, sur une quinzaine de kilomètres, plusieurs dizaines de campements et de bâtiments qui deviendront, dès l'intervention engagée, autant de fortins durs à conquérir ? En organisant cette consultation, l'Élysée et Matignon espéraient affaiblir le mouvement de soutien aux opposants, et légitimer le projet par un vote démocratique. Dimanche 26 juin au soir, il n'était pas sûr que ce pari soit gagné. ■

RÉMI BARROUX
(Mardi 28 juin)

Notre-Dame-des-Landes : un pas vers l'aéroport

Malgré la victoire du oui lors de la consultation locale dimanche 26 juin, le démarrage du chantier reste incertain

Le suspense a peu duré, dimanche 26 juin au soir, et la victoire du oui au projet de transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique vers la commune de Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique) était attendue.



Les questions qui restent encore sans réponses

Conclusion en forme de question sur ce que pourra le gouvernement....

Cal...
La c...
ses
République, François Hollande, le 11 février, s'est donc tenue sur le périmètre choisi par le gouvernement, le département, avec une participation forte (51,08 %). Si le calendrier se précise, les choses ne sont pas aussi simples que semble l'indiquer M. Valls.

D'une part, ce vote en faveur du oui occulte des réalités différentes que le gouvernement et les collectivités engagées dans le projet, la région des Pays de la Loire et le département notamment, ne devraient pas ignorer.

La grande majorité des communes directement touchées par la construction du futur aéroport se sont prononcées massivement pour le non, avec des taux de participation très élevés. Ainsi à Notre-Dame-des-Landes, 73,6 % ont voté contre, à Vigneux-de-Bretagne, 69,4 %, à Grandchamps-des-Fontaines, 66,6 %, à Faye-de-Bretagne, 60,3 %, ou encore à Treillières, 57,4 %. Ces résultats signifient que le soutien local aux agriculteurs sous le coup d'expulsions et aux occupants, dans les communes entourant la ZAD, reste important.

Ensuite, la ville de Nantes, représentant quasiment 20 % de l'élec-

Dépouillement à Saint-Herblain (Loire-Atlantique), dimanche 26 juin. LOIC VENANCE/AFP

« Le périmètre de la consultation avait été choisi pour que le oui l'emporte »

JEAN-PAUL NAUD
maire de Notre-Dame-des-Landes

torat départemental, citée comme victime des nuisances sonores de l'actuel aéroport et sous la menace d'un accident, ne s'est prononcée qu'avec 100 voix d'écart en faveur du « oui », sur 42 000 votants. Un désaveu pour la maire socialiste de la ville, Johanna Rolland, très engagée en faveur du projet.

La victoire s'est jouée surtout dans les villes septentrionales du département, satisfaites de voir le nouveau site se construire au nord de la Loire. Il faut aussi remarquer que l'une des deux communes accueillant sur son territoire l'actuel aéroport et sous la trajectoire directe des avions, Bouguenais, n'a voté qu'à 50,7 % pour le transfert. L'autre ville, Saint-Aignan-Grand-lieu, ayant voté, elle, sans ambiguïté pour le oui, à 70,7 %.

Ces résultats ont conduit les opposants à s'interroger sur la

légitimité du scrutin. Ainsi, le maire de Notre-Dame-des-Landes, Jean-Paul Naud, tout en se félicitant des scores du non dans sa commune, a rappelé que « le périmètre de la consultation avait été choisi pour que le oui l'emporte ».

Europe Écologie-Les Verts a aussi critiqué cette consultation « illégitime ». « Les dés étaient pipés et tout a été fait pour que le oui

gagne : une consultation sur le seul département de Loire-Atlantique, une campagne inéquitable avec des moyens de collectivités mobilisés en toute illégalité, jusqu'aux amalgames répétitifs entre ZAD et violence pour activer un vote de peur », a déclaré le parti écologiste au soir du scrutin.

Sur le calendrier, la date de démarrage du chantier annoncée, cet automne, paraît bien optimiste, au regard des contentieux toujours en cours et tenu de la promesse de François Hollande d'attendre que tous les recours soient épuisés pour engager les travaux.

La France doit en effet encore répondre à la mise en demeure par la Commission européenne, en avril 2014, sur des infractions à la réglementation environnementale. Il lui était reproché de ne pas avoir analysé les effets cumu-

lés de l'aéroport et des différentes infrastructures de transport qui lui seront liées, tram-train, réseau routier pour desservir l'aéroport, future ligne TGV entre Nantes et Rennes...

Pour répondre à la Commission, le gouvernement a demandé à la préfecture de présenter cette analyse dans le cadre du futur schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Nantes métropole. Une annexe à ce SCOT est donc prévue.

Selon les services de la préfecture de Loire-Atlantique, l'enquête publique sur ce SCOT sera organisée en septembre. Elle doit durer un mois, prolongeable éventuellement de quinze jours. Au terme de ce délai, le schéma est approuvé par les élus. S'ensuivent deux mois pour d'éventuels recours. Le SCOT deviendra alors exécutoire, mais après approba-

tion par la haute autorité environnementale. Une étape qui respectent explicitement les opposants.

Expulsions zadistes et agriculteurs

Il manque aussi un nouvel arrêté préfectoral sur une espèce protégée, le campagnol amphibie. Cet arrêté devrait aussitôt être attaqué par les associations de défense de l'environnement. Il reste en fin des jugements en appel sur les recours déposés contre les arrêtés préfectoraux sur la loi sur l'eau et les espèces protégées, ou sur la déclaration d'utilité publique concernant l'agrandissement de certaines routes. Au final, le chantier pourrait ne pas démarrer avant le début de 2017, quelques mois avant l'élection présidentielle.

Avec ce scrutin, Manuel Valls est de fait sous pression. « Désormais, il faut que le gouvernement tranche, le pire serait que rien ne se passe », a déclaré Bruno Retailleau, le président (LR) de la région. Et pour le président socialiste du département de Loire-Atlantique, Philippe Grosvalet, « le résultat de ce scrutin oblige le gouvernement : je demande instamment au premier ministre d'engager les travaux dès l'automne ».

Dernier détail, il va falloir expulser zadistes et agriculteurs. Sceptique sur le projet de Notre-Dame-des-Landes, la ministre de l'environnement, Ségolène Royal, avait affirmé qu'il n'y aurait pas d'usage de la force. « On ne va pas faire de guerre civile à Notre-Dame-des-Landes », avait-elle proclamé, sur France 5, le 31 janvier. Lundi 27 juin, sur RTL, la ministre a expliqué que l'évacuation du site relevait « de la compétence du premier ministre et du ministre de l'Intérieur », se dégageant de toute responsabilité sur les événements futurs. « Les choses devront être faites avec beaucoup de maîtrise », a-t-elle néanmoins précisé.

Le gouvernement pourra-t-il mobiliser les milliers de gendarmes et de policiers nécessaires pour évacuer cette zone qui comprend, sur une quinzaine de kilomètres, plusieurs dizaines de cabanes et de bâtiments qui deviendront, dès l'intervention engagée, autant de forêts durs à conquérir ? En organisant cette consultation, l'Élysée et Matignon espéraient affaiblir le mouvement de soutien aux opposants, et légitimer le projet par un vote démocratique. Dimanche 26 juin au soir, il n'était pas sûr que ce pari soit gagné. ■

RÉMI FARDoux
(Mercredi 28 juin)